

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Lecture de l'évènement

Erreur de gélule administrée à l'aide d'un inhalateur par un patient en auto-administration

Mr. Georges est hospitalisé pour une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Au domicile, sa femme gère la prise de ses traitements. Au 1^{er} jour, l'infirmière dépose ses traitements (1 gélule d'amlodipine et 1 gélule glycopyrronium/indacatérol) sur la table de chevet avec le dispositif d'inhalation car Mr Georges s'est assoupi. Lors de son réveil, il demande à l'aide soignante laquelle des deux gélules doit être prise en inhalation. Ne sachant pas, l'aide soignante part demander à l'infirmière. A son retour, Mr Georges a inhalé la mauvaise gélule (amlodipine). Cet évènement n'a heureusement eu aucune conséquence pour le patient.

Contexte et généralités

Plusieurs déclarations d'erreurs médicamenteuses concernant la voie d'administration de gélules destinées à être inhalées ont été rapportées aux 2 Centres régionaux de pharmacovigilance

Les gélules administrées au moyen d'un dispositif d'inhalation spécifique sont d'apparence généralement similaire aux gélules administrées par voie orale : restons vigilants et accompagnons les patients !

Les patients hospitalisés qui le souhaitent, peuvent s'administrer eux-mêmes les médicaments prescrits au cours de l'hospitalisation*, dès lors que l'établissement/service est volontaire pour déployer cette démarche, a formalisé la procédure « Patient en Auto administration de ses médicaments » (PAAM) et sous réserve d'une décision médicale favorable.

* [arrêté du 10 octobre 2022](#)

Facteurs contributifs possibles

Actions et barrières

Organisationnels

- Aucune organisation établie sur l'auto-administration au sein du service
- Absence de formation sur le dispositif d'auto-administration
- Absence d'évaluation des compétences du patient
- Définir une procédure PAAM et la mettre en œuvre
- Organiser la formation des professionnels de santé qui ont en charge des patients en auto-administration
- Evaluer les compétences, l'adhésion et les facteurs de risques du patient – Connaître ses habitudes de gestion de son traitement à domicile

Techniques

- Absence de traçabilité des informations relatives au PAAM dans le dossier patient informatisé
- Absence de sécurisation du circuit lié à l'auto-administration
- Tracer l'évaluation initiale et la décision médicale (questionnaire lors de la consultation ou lors d'un entretien) – si possible intègre la prescription médicale d'auto-administration dans le dossier patient informatisé
- Faciliter informatiquement l'identification des patients et des médicaments dans le cadre du PAAM
- Mettre en place pilulier, coffre, logo d'identification du patient, etc.

Humains

- Gestion du traitement par la femme de Mr Georges avant son hospitalisation
- Absence de coordination entre les différents acteurs du PAAM
- Prendre en compte l'environnement du patient et l'entourage dans la démarche d'auto-administration
- Communiquer entre soignant sur le PAAM et notamment sur le plan de prise des médicaments

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Quiz

Quels sont les médicaments concernés par le PAAM (Vrai ou Faux) ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> voie orale | <input type="checkbox"/> vaginale |
| <input type="checkbox"/> voie nasale | <input type="checkbox"/> aérosol et thérapeutiques inhalées |
| <input type="checkbox"/> topique | <input type="checkbox"/> sous-cutanés prêts à l'emploi (ex. :
insulines, EPO, Immunoglobulines,
facteurs anti hémophiliques) |
| <input type="checkbox"/> transdermique | <input type="checkbox"/> stupéfiants |
| <input type="checkbox"/> ophtalmologique | |
| <input type="checkbox"/> rectale | |

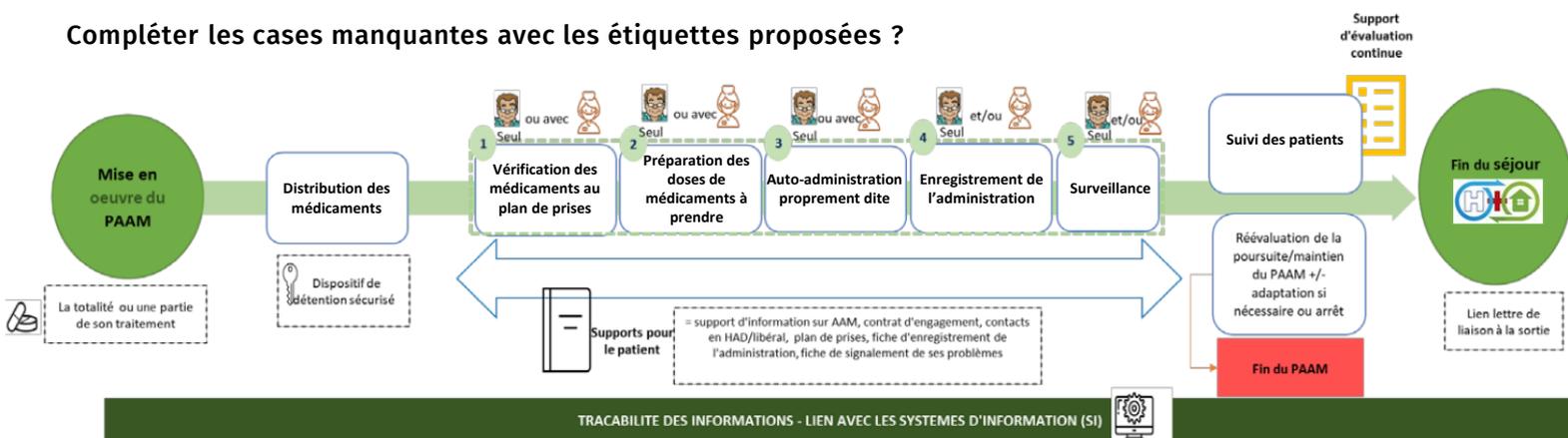
Tous les types de médicaments, formes et voies pharmaceutiques sont susceptibles d'intégrer un PAAM sauf les traitements médicamenteux systémiques des cancers par voie injectable et, les médicaments administrés par sonde gastrique en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique.

Compléter le texte à trous avec les mots proposés :

Evaluation pluri-professionnelle des facteurs de risques/ Réévaluations au cours du séjour/ Information/ Décision médicale favorable/Consentement du patient

L'auto-administration est conditionnée, pour le patient, par son **information** sur le dispositif, par la conduite d'une **évaluation pluri-professionnelle des facteurs de risques** et de ses compétences (connaissance de son traitement, capacité à réaliser l'auto-administration de ses traitements et adhésion médicamenteuse), validée par une **décision médicale favorable**, et par le **consentement du patient**. Un accompagnement éducatif, un suivi et des **réévaluations au cours du séjour** s'inscrivent dans le dispositif

Compléter les cases manquantes avec les étiquettes proposées ?



Pour aller plus loin

- Arrêté du 10 octobre 2022 modifiant [l'arrêté du 6 avril 2011 - article 13, paragraphe « Administration »](#)
- Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation (PAAM) - [HAS – Guide 2022](#)
- Les Centres Régionaux de Pharmacovigilance (CRPV) de Normandie – [Caen](#) et [Rouen](#)
- Réduire l'impact environnemental des inhalateurs – OMÉDIT IdF : [Poster 2022](#)
- Évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS) : [bilan annuel 2021](#)